

fs info

Le journal d'information du Foyer Schaerbeekois

(FSH) Foyer Schaerbeekois / rue de la Consolation, 70 / B-1030 Bruxelles / T- 02 240 80 40 / F- 02 240 80 60 / foyerschaerbeekois@fsh.be
 Permanences / du lundi au vendredi matin de 7h30 - 12h / Service technique / T- 02 240 80 50 / Service social / T- 02 240 80 47 (57)



Un nouveau président au FSH



Depuis mai 2013 SEYDI SAG, jeune conseiller communal CDH, est entré en fonction en tant que **Président du Foyer Schaerbeekois.**

Agé de 29 ans, marié et heureux papa d'un petit garçon de 11 mois, il est schaarbeekois depuis 13 ans.

« Seydi Sag, dites-nous ce qui vous a mené à devenir président au Foyer Schaerbeekois ? Mon parcours personnel : ingénieur civil, je travaille depuis plus de trois ans en tant que consultant SAP. Cela consiste à analyser une entreprise pour améliorer et simplifier son fonctionnement afin d'être plus efficace. Par la suite, mon souci de me rendre utile et de contribuer au bien-être des personnes m'a poussé vers une carrière politique. Ma présidence me permettra de réaliser mon souhait politique grâce aux ressources techni-

ques et de gestion que j'ai acquises durant mes études et dans mon travail. »

« Quelles sont les projets du FSH qui vous tiennent particulièrement à cœur ?

Mes prédécesseurs ont déjà accompli un travail de grande ampleur, mais il reste encore des choses à améliorer. Pour reprendre nos objectifs principaux, il s'agit avant tout de rénover certains des bâtiments qui ne sont pas conformes aux normes du code de logements ; intégrer une partie des logements communaux au Foyer schaarbeekois ; mobiliser les moyens publics pour construire de nouveaux logements passifs ; améliorer la concertation avec nos partenaires sociaux. »

« Le logement des schaarbeekois est un enjeu très important pour notre commune. Comment pensez-vous y contribuer au cours de votre mandat ? Une partie considérable des logements communaux sera intégrée au Foyer Schaerbeekois. Nous

deviendrons par conséquent l'acteur principal en terme de logement social. Je veillerai avec nos partenaires à offrir les meilleurs services en renforçant nos liens avec les habitants et avec les partenaires communaux et associatifs.

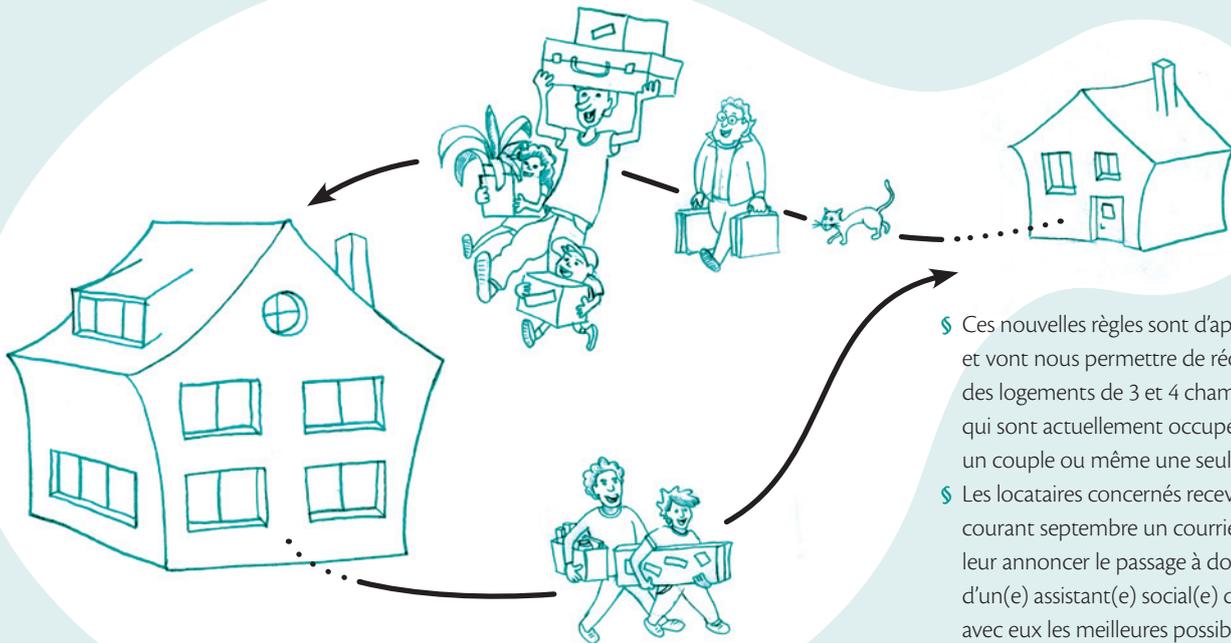
« Les défis à relever en matière de logements sociaux sont nombreux, quelle est votre priorité ?

Je serai particulièrement vigilant à la rénovation des logements. Il s'agit bien entendu d'un sujet qui touche directement le locataire. Je veillerai à faire une analyse approfondie sur le terrain afin d'assurer une prise de décision adéquate.

Il est tout aussi important pour moi d'améliorer la qualité des logements que l'accueil des locataires et des candidats. Dans cette optique, je serai particulièrement actif sur le terrain en restant disponible et attentif à leurs questions et demandes. »

« Merci pour votre disponibilité, nous invitons nos locataires à faire votre connaissance lors des différentes activités. Nous savons qu'il est important pour vous d'être à l'écoute des besoins des habitants du Foyer Schaerbeekois. » •

Mutations obligatoires



La loi qui organise les mutations dans le logement social vient de changer.

Le nouveau Code du Logement a été voté au Parlement bruxellois le 11 juillet dernier. Ce texte de loi définit (entre autre) les règles de fonctionnement qui concernent les mutations dans le logement social.

Qu'est-ce qui change pour vous?

§ La mutation vers un appartement plus petit devient **obligatoire** pour les personnes qui occupent un logement trop grand. Si le logement proposé correspond au degré de confort du logement actuel, se situe dans un rayon de 5 km du loge-

ment actuel et que le nouveau loyer ne dépasse pas l'ancien de plus de 15% le locataire doit l'accepter. En cas de refus le FSH devra lui donner un renon de 6 mois.

- § Les personnes de **plus de 70 ans** sont protégées et ne peuvent pas être contraintes à muter, toutes les autres seront obligées de muter vers un appartement adapté.
- § Il n'y a **plus de protection pour handicap ou invalidité**, mais en cas de handicap moteur le logement proposé doit bien sûr être adapté à la situation. Les personnes âgées de plus de 65 ans ou reconnues handicapées sont prioritaires pour l'attribution de logements nouvellement construits.

- § Ces nouvelles règles sont d'application et vont nous permettre de récupérer des logements de 3 et 4 chambres qui sont actuellement occupés par un couple ou même une seule personne.
- § Les locataires concernés recevront courant septembre un courrier pour leur annoncer le passage à domicile d'un(e) assistant(e) social(e) qui étudiera avec eux les meilleures possibilités de déménagement dans un logement adapté à leur composition de ménage.
- § Une seule proposition adaptée à votre situation sera faite, que ce soit pour ménages qui mutent vers un logements plus petit ou ceux qui mutent vers un logement plus grand
- § Afin de faciliter leur déménagement une réduction sur les deux premiers mois de loyer sera accordée aux personnes qui libèrent les logements trop grands. Nous serons à l'écoute des besoins de chacun, mais tout en gardant comme objectif de pouvoir reloger les grandes familles dans des logements adaptés.

Nous comptons avec votre collaboration pour y parvenir !

Recalcul annuel du loyer



Attention, n'oubliez pas, pour le 13 septembre vos revenus doivent être rentrés! Des questions à ce sujet ? Le service social peut vous accompagner dans ces démarches : T. 02 240 80 47, 57 ou 23. Permanence tous les jeudis après-midis de 13h à 15h30. •

Pas de lingettes dans les WC !

Jetées dans les wc, les lingettes bouchent les canalisations et l'eau usée ne peut plus s'écouler dans les égouts.

Les lingettes ne sont ni recyclables, ni biodégradables. **Après utilisation, jetez-les dans votre poubelle !**





Trop d'encombrants!

Nous constatons chaque année une augmentation du volume des encombrants dans nos immeubles, trop c'est trop!

Nous avons donc décidé de motiver les locataires des immeubles les plus concernés par le dépôt d'encombrants en mettant en place un nouveau système de facturation de leur enlèvement :

- § les heures prestées par nos manoeuvres et le coût des mètres cubes enlevés mis en conteneurs seront détaillés par immeuble et facturés à l'ensemble des locataires domiciliés à cette adresse;
- § cette facturation sera effectuée en cours d'année, à chaque fois qu'un enlèvement sera effectué, cela n'apparaîtra plus lors du calcul des charges annuelles.

Bien évidemment, lorsque le locataire responsable est identifié, nous lui facturons systématiquement les frais d'enlèvement.

Afin d'éviter tous ces frais inutiles, nous vous rappelons qu'il vous est possible de faire enlever vos encombrants par Bruxelles Propreté en prenant rendez-vous au moins trois semaines à l'avance au **T. 0800 981 81** •

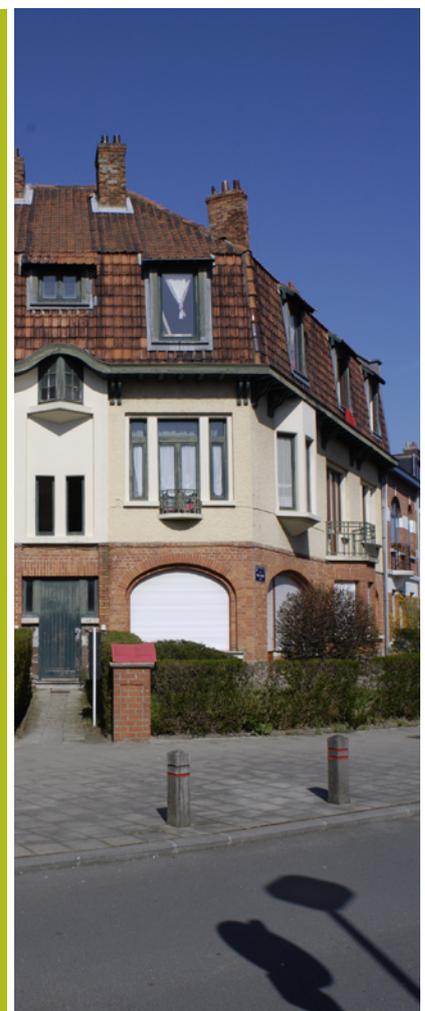
Votre sécurité est notre priorité

Pour améliorer la sécurité en cas d'incendie dans vos immeubles, le FSH a décidé de procéder à plusieurs investissements qui sont en cours de réalisation :

§ Placement de 190 extincteurs complémentaires dans une série d'immeubles à Helmet, dans la cité Terdelt, dans la cité Courtens et à L'Olivier.

§ Remplacement des éclairages et pose d'éclairages de secours dans une série d'immeubles cité jardin à partir de septembre (Rue Raymond Foucart N°20, 20a, 21, 22, 23, 24, 25, 31, 37, Avenue Frans Courtens N°54, 58, 118, 124, Rue Camille Wollès 14, Rue Fernand Sévrin N°53).

§ Remplacement des portes d'appartement par des portes coupe feu pour les appartement du square Apollo. •





Présentation du nouveau Comité de Gestion

Suite aux élections communales de septembre 2012, un nouveau comité de gestion a été installé au Foyer Schaerbeekois en mai dernier. Ses membres ont été désignés par le Conseil d'Administration du 21 mai dernier.

Il se compose de :

- > Seydi Sag, **président**
- > Said Benallel, **vice-président**
- > Dominique Decoux, **administratrice**
- > Berrin Saglam, **administratrice**
- > Mohamed Echouel, **administrateur**
- > Philippe Vancleemput, **administrateur**

Ce comité se réunit chaque semaine afin de veiller au bon fonctionnement du Foyer Schaerbeekois et prendre les décisions courantes.

Tous les points sont ensuite soumis à l'approbation du Conseil d'Administration qui se réunit 5 fois par an. Ses membres sont régulièrement présents lors d'activités organisées par le FSH, et sont toujours heureux de faire la connaissance des locataires de leur société de logements! •

Ça se passe près de chez vous

Inauguration du potager de l'Horloge

Inauguré le 19 juin dernier, le potager de l'Horloge est un potager éducatif créé dans le cadre du Contrat de Quartier Durable Helmet. Ce projet est porté par l'asbl L'Esperluète et ce sont les enfants de l'école de devoirs qui se chargent des plantations et de leur entretien. Il se situe en intérieur d'îlot entre la chaussée de Haecht 680 et la rue Marbotin 70.

Lors de son inauguration les petits jardiniers de l'Esperluète ont confectionné une salade de fruits pour régaler les nombreux participants. Depuis les plantations ont déjà bien poussé, et les premières récoltes de potirons et de maïs approchent. Diverses animations culinaires seront organisées pour partager les fruits du travail de nos apprentis maraîchers! •

